

Présentation du comité d'éthique.

Le comité d'éthique a été créé en 1991, de la volonté de plusieurs membres de la FMM de disposer d'un lieu et d'un espace dévolu à la réflexion éthique, et au service des équipes des maisons médicales souvent confrontées à des questions touchant d'une manière ou d'une autre à l'éthique des soins, de la relation ou de la gestion collective. Le questionnement éthique est en effet au cœur du travail des maisons médicales qui sont nées du souci de délivrer et d'organiser autrement les soins à la population, sur une base locale et participative. Prendre du temps et du recul, partager et confronter les points de vue, est rapidement devenu une nécessité pour le fonctionnement des équipes, confrontées à des problématiques qui souvent les dépassent.

Le comité d'éthique a ainsi pour buts :

- De participer à la réflexion et au questionnement éthique en matière de soins de santé, d'aide et d'accompagnement dans toutes les dimensions que se débat implique.
- De susciter et d'élargir le dialogue avec les membres de la FMM (les MM) sur les questions soulevées **en leur sein par leurs travailleurs.**
- De répondre de manière ponctuelle aux sollicitations concrètes émanant des équipes des maisons médicales de la FMM, ou de les accompagner dans leur cheminement éthique.
- D'informer les équipes des discussions et réflexions abordées au sein du comité d'éthique ;
- Diffuser le fruit de ses travaux aux équipes mais également à l'extérieur de la FMM ;

Le comité d'éthique est composé de membres internes (**travailleurs des MM**) et externes à la FMM, d'orientations et de disciplines différentes (philosophes, sociologues, juristes, psychanalyste...). Ses membres se réunissent une fois par mois, au siège de la FMM. Lors de ces réunions, qui ont chacune un thème choisi ou précisé à l'avance, les membres échangent leurs points de vue, qui alimentent une discussion à bâtons rompus, faisant systématiquement l'objet d'un procès-verbal. L'ensemble de ces procès-verbaux, qui servent souvent de base aux plaquettes éditées par le comité d'éthique, constitue ainsi, au fil des ans, la mémoire et les traces du questionnement éthique tel qu'il se développe au sein des équipes et de la FMM. Au terme de chaque année de travail, le comité d'éthique transmet aux membres de la FMM le fruit de son travail et de ses réflexions.

Le comité d'éthique est susceptible de se prononcer sur tout sujet de réflexion éthique dérivé du domaine de la santé, de l'aide et des soins en général, en relation avec le fonctionnement des maisons médicales et de la FMM. Les sujets déjà traités sont aussi nombreux que variés : la question du pouvoir en maison médicale, la santé mentale, l'information aux partenaires de personnes séropositives, le port du voile, le désabonnement, etc.

Le fonctionnement du comité d'éthique repose sur un ensemble de principes : pluralisme, collégialité, confidentialité, ouverture, réflexivité, circonscription analytique du problème abordé, non-discrimination des sujets proposés et, finalement, priorité aux sollicitations des équipes.

Enfin, bien que tirant sa légitimité et son financement de la FMM, le comité d'éthique travaille et évolue dans une relation d'indépendance avec celle-ci, notamment dans le choix des sujets à traiter, et dans le contenu des avis qu'il émet.

De manière concrète, le comité d'éthique peut être sollicité par tout membre de la FMM par l'intermédiaire de sa présidente, actuellement Monique Boulad, ou de l'un de ses membres.